

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 99)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL109

présenté par
Mme Braun-Pivet, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« le mot : « conforme » est remplacé »,

les mots :

« la première occurrence du mot : « conforme » est remplacée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.